

Initiation aux premiers secours

Référence Réglementaire : Code du travail R 4224-15

Objectifs :

- Être capable d'intervenir efficacement devant un accident dans le cadre domestique.
- Être capable d'identifier les situations dangereuses et les personnes exposées.
- Être capable d'analyser le risque du sur accident
- Être capable de protéger, examiner faire alerter et de secourir les secours spécialisés

Public concerné :

- Tous les résidents

Prérequis :

- Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Etude de cas
- Apport de connaissance
- Mise en situation
- Mise à disposition mannequin RCP
- Cas concret
- Maquillage
- Plan d'intervention
- Livret

Modalités d'évaluation et sanction de la formation :

- Les acquis seront évalués lors de la mise en pratique sur des cas concrets d'accidents simulés. En conditions réelles avec réalisation de maquillage.
- Attestation de fin de formation.

Consigne :

- Prendre connaissance des risques possibles au sein de la résidence.

Nombre de participants :

- 10 stagiaires

Volume horaire :

- 7 heures

Lieu de formation :

- Votre résidence

CONTENU DE L'INITIATION :

Présentation du groupe

Retour d'expériences sur les actions de prévention et de secours dans le cadre professionnel ou privé.

- Protéger
Repérer, supprimer, isoler le danger. Les dégagements d'urgences
- Examiner
Repérer les détresses vitales
- Faire Alerter / Alerter
L'ensemble des numéros d'urgences, et le message d'alerte
- Secourir
Le saignement abondant
L'étouffement
L'A.C.R. (Arrêt Cardio Respiratoire)
L'inconscience mais elle respire
Les malaises
Les brûlures
Le saignement non abondant
Une douleur empêchant certains mouvements

Mise en pratique de cas d'accident simulés.

Bilan

(La salle de formation doit être suffisamment grande et non encombrée pour permettre aux stagiaires de pratiquer comme il faut les exercices au sol. La tenue vestimentaire doit également permettre les manœuvres.)